

## Propositions d'actions pour les ONG Projet ONG et Réforme humanitaire

Ce plan d'action est l'aboutissement des recherches et de l'expérience des 18 premiers mois de mise en œuvre du Projet ONG et Réforme humanitaire.<sup>1</sup> Il présente quelques mesures à prendre par les ONG pour optimiser leurs propres contributions à l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement des mécanismes de la réforme humanitaire. Il s'adresse à la fois aux ONG internationales et aux ONG nationales disposant d'une capacité humanitaire significative.

### 1. Formation et sensibilisation du personnel

Pour pouvoir s'engager efficacement dans les mécanismes de coordination et les débats autour de la réponse humanitaire, il est essentiel dans un premier temps que le personnel soit sensibilisé et ait bien compris les grands principes et les structures de la réforme humanitaire. Les activités proposées ci-dessous peuvent y contribuer:

- 1.1 Mettre en place des **contacts/points focaux de la réforme humanitaire** internes à l'organisation, chargés de former les personnels clés aux grands principes et aux mécanismes fondamentaux de la réforme.
- 1.2 Entreprendre de **former des formateurs** sur la réforme humanitaire, les mécanismes de coordination et la réponse humanitaire au niveau national pour les personnels clés ; et s'assurer que des séances de suivi de formation ont lieu au moins une fois par an.
- 1.3 Inclure dans les **directives standard** destinées aux nouveaux employés une présentation de la réforme humanitaire et un récapitulatif des structures de coordination au niveau national.
- 1.4 Inclure dans les **protocoles de passation** entre les personnels clés des informations sur les façons de s'impliquer dans les structures de coordination correspondant à leur fonction.
- 1.5 S'assurer que l'ensemble du personnel connaît les **Principes de Partenariat** dans l'action humanitaire et les met en pratique.
- 1.6 Distribuer au personnel humanitaire la **série de brochures d'information de base**<sup>2</sup> (sur la coordination humanitaire, les mécanismes de financement et les principes de partenariat) relatives au Projet ONG et Réforme humanitaire.

### 2. Clusters et participation à d'autres structures de coordination

Quelques étapes à suivre pour optimiser la participation du personnel des ONG dans les structures de coordination:

- 2.1 Inclure la participation aux clusters dans les **descriptions des fonctions des personnels techniques clés** (au niveau national et sous-national), et intégrer leurs performances à cet égard dans l'évaluation globale de leurs performances.

<sup>1</sup> Voir [www.ngosandhumanitarianreform.org](http://www.ngosandhumanitarianreform.org) ou contacter [ngosandhrp@actionaid.org](mailto:ngosandhrp@actionaid.org) pour en savoir plus

<sup>2</sup> Disponibles sur [www.ngosandhumanitarianreform.org](http://www.ngosandhumanitarianreform.org)

- 2.2 Encourager les **partenaires humanitaires** à participer aux clusters appropriés.
- 2.3 Encourager les **cadres supérieurs** à **s'impliquer** activement dans les structures provinciales et nationales, par exemple les équipes humanitaires nationales ou les comités de révision des fonds communs.

### 3. Développement de projet et élaboration de propositions

- 3.1 Inclure une activité spécifique de coordination dans toutes les **propositions** de projets de réponse humanitaire ; expliquer clairement en quoi cela consiste et intégrer cette description dans les propositions ; élaborer des indicateurs et les utiliser, et produire des rapports sur l'avancement des projets en mesurant les activités de coordination réalisées par rapport aux indicateurs définis.
- 3.2 **Détailler précisément la responsabilité** de la coordination dans les descriptions des fonctions du personnel du projet.
- 3.3 Aider les **partenaires humanitaires de l'organisation** à développer des propositions de financement et à accéder directement aux fonds communs.

### 4. Collaborer avec les partenaires humanitaires

Renforcer les capacités des ONG à participer aux mécanismes de coordination humanitaire et à accéder rapidement aux fonds humanitaires peut contribuer à améliorer l'efficacité de l'assistance humanitaire qu'elles fournissent. Cela permettra aussi de renforcer les capacités des organisations de la société civile, pour ainsi assurer la pérennité et l'impact à long terme des interventions.

- 4.1 Encourager les **ONG partenaires** à participer à un cluster spécifique dans lequel votre organisation est impliquée.
- 4.2 Diffuser des **copies des Principes de Partenariat (PoP)** à vos partenaires ONG humanitaires et s'assurer que les personnels clés connaissent les principes et leurs implications pour l'action humanitaire.
- 4.3 Assurer la **formation des partenaires actuels** au système de réponse humanitaire et aux mécanismes de coordination et de financement.
- 4.4 S'assurer que cette formation est **incluse dans les cours de formation standard** dispensés à tous les partenaires.
- 4.5 **Documenter** à l'aide d'une courte étude de cas (deux pages) des exemples montrant comment votre organisation travaille en partenariat avec d'autres structures pour mener des actions humanitaires.

### 5. Transparence à l'égard des populations affectées par des crises

Renforcer la responsabilité et la transparence vis-à-vis des populations affectées par des crises consiste un objectif primordial pour de nombreuses ONG œuvrant dans le secteur de la réponse humanitaire. Les actions suivantes contribueront à avancer dans cette direction:

- 5.1 Promouvoir le **débat sur la responsabilité à l'égard des populations affectées dans les clusters** dont votre organisation est membre ; établir une définition de travail ou une compréhension commune de la notion de responsabilité/transparence à l'égard des populations affectées dans le cluster, et encourager l'usage d'un cadre succinct de responsabilité ; s'assurer que le cluster dispose de mécanismes fonctionnels de gestion des plaintes.
- 5.2 S'assurer que les **communautés affectées sont consultées** pendant les phases d'évaluation des besoins et d'élaboration des propositions de réponse d'urgence ainsi que tout au long de la mise en place du projet, y compris le suivi et d'évaluation.